

LE POINT SUR



FCA

GRETA : NON À UNE MORT PROGRAMMÉE

OUI À L'INTERVENTION DU SERVICE PUBLIC EN FCA

Les GRETA ne peuvent faire face financièrement, à la mise en place de la LOLF, et des nouvelles charges y afférant. Ils doivent fonctionner sur ressources propres dans le contexte de la concurrence dite « non faussée », dans le cadre du marché de la Formation professionnelle continue.

Faire porter sur l'ensemble des emplois de titulaires, donc sur les postes gagés, le coût des pensions de retraites, revient à les mettre en situation de ne plus être concurrentiels, donc à hypothéquer leur avenir.

Le ministère annonce une subvention de compensation pour cette seule année 2006, et refuse pour l'instant tout engagement ultérieur. Pour autant les suppressions massives de postes gagés, décidées en réaction à cette hausse imprévue des coûts seraient à terme « suicidaires » pour les GRETA.

Les titulaires exerçant en GRETA devraient muter « ailleurs », en formation initiale pour beaucoup... mais les CPIF qu'en ferait-on ?

En conséquence le recrutement de nouveaux contractuels risque de faire progresser encore la précarité... pourquoi pas jusqu'à constituer la totalité des personnels permanents !

Cette situation est inacceptable – 1. Les GRETA perdent ainsi des savoirs et des savoir-faire validés par des concours. Exit le volontariat des titulaires qui voudraient s'impliquer durablement dans la formation des adultes. – 2. Les personnels titulaires mutés risquent fort de voir s'aggraver leurs conditions de travail, pour un poste pas forcément en adéquation avec ce pour quoi ils ont été recrutés. – 3. Les nouveaux contractuels, recrutés en CDD, risquent au bout de 6 ans de connaître de sérieux problèmes, comme c'est le cas aujourd'hui, sans aucune assurance d'obtenir un CDI.

Il nous faut prendre immédiatement nos responsabilités ; dès aujourd'hui :

- Exigeons que les CA des EPLE supports se prononcent sur le devenir des postes gagés, et obtiennent leur maintien à partir d'une motion déposée à l'initiative de l'ensemble des personnels.
- Intervenons auprès des recteurs et de la DAFCO, portons le débat dans les CTPA, dans les CACFOC.
- Exigeons des dotations budgétaires spécifiques de l'État pour compenser : le surcoût lié à l'application de la LOLF et celui résultant du cahier des charges inhérent au service public, normalement imposé au GRETA.
- Menons le débat sur le statut des GRETA. Sa révision est d'actualité. L'autonomie de sa gestion est un enjeu majeur : une autonomie certes indispensable pour mieux répondre aux besoins actuels de formation, à la fois d'éducation permanente et de formation professionnelle continue, mais qui n'entraîne pas l'indépendance par rapport au service public d'Éducation nationale, qui ne transforme pas les GRETA en simple officine du marché de la formation professionnelle, ou en sous-traitant des AFPA régionales.
- Signons et faisons signer massivement la pétition, organisons la résistance. Le service public de la FCA et ses personnels constituent un outil précieux qu'il convient de développer dans le cadre d'un grand service public de la formation tout au long de la vie. C'est le seul qui soit capable de répondre à l'investissement éducatif et de formation au service de tous et à la cohésion sociale et territoriale.

Le SNES et la FSU prennent tous les contacts au niveau national et ministériel pour faire face à la mise en péril des GRETA et trouver les solutions au financement du service public de Formation Tout au Long de la Vie.

Ils appellent, en association avec le SGEN, et dans l'unité la plus large, tous les personnels à se mobiliser massivement à l'occasion des différentes initiatives de défense de la FCA et des GRETA qui se tiendront la semaine du 17 mai 2006 ; et en particulier à participer résolument aux rassemblements et au mouvement de grève de tous les personnels de la FCA et des GRETA du second degré public le 17.05.06. Des rassemblements seront organisés par les sections académiques du SNES avec délégation auprès des recteurs et remise de pétition.

GRÈVE MERCREDI 17 MAI À L'APPEL DU SNES ET DU SGEN

Dossier réalisé par **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

Ont aussi participé : **Evelyne Chahrour (CFC), René Delalande, Jean-François Grasset, Leila Kadid, Jean Patou, Pierre Placidet, Lucien Truffly**

LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE « S'OCCUPE » DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, ELLE TRAITE EXPLICITEMENT DE LA FCA, MGI, ET VAE DANS UNE ORIENTATION FORTEMENT MARQUÉE PAR L'APPRENTISSAGE

Les 3 missions, d'insertion, de FCA et de VAE, sont explicitement traitées dans cette circulaire dont l'application s'inscrit pleinement dans le contexte de la LOLF (rappelé à plusieurs reprises, y compris par exemple avec la nécessité pour les établissements de s'engager au travers de contrats d'objectifs à réaliser, académiques et nationaux). D'autres éléments balisent cette circulaire :

- l'apprentissage, que ce soit au travers de la promotion du « lycée des métiers » appelé à développer le « partenariat », « notamment » avec des CFA, ou au travers du développement des « unités de formation par apprentissage » dans les établissements, et de l'orientation des « élèves âgés d'au moins 14 ans » vers les « CFA gérés par les EPLE » ;
- l'implication du ministère de Borloo avec la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle au travers d'un comité de pilotage régional censé faciliter l'accès des élèves aux stages.

1°) Concernant la FCA, les GRETA :

Conformément à l'orientation gouvernementale actuelle, le ministre réduit la mission de la FCA à celle de la Formation Professionnelle Tout au long de la Vie (références à l'accord et à la loi explicitement reprises) : une structure de l'Éducation nationale au service de « l'insertion économique des demandeurs d'emploi », du « plan régional de développement des formations professionnelles pour les publics adultes », et des « besoins de formation continue exprimés par les entreprises et leurs salariés ». EXIT l'éducation permanente qui était un des piliers de l'accord-cadre de 1971.

À la base de cette orientation, il apparaît que le coût de la formation est le critère principalement retenu au détriment d'une dynamique reposant sur l'investissement éducatif et formatif.

La circulaire insiste sur la nécessité d'améliorer la santé financière des structures or il ne suffit pas d'afficher des impératifs aux GRETA en se positionnant en priorité sur des actions à financement public, encore faut-il donner à ces mêmes GRETA les moyens matériels et financiers correspondants au cahier des charges du service public. N'envisager les équilibres financiers qu'en termes de rentabilité sous la forme d'économies d'échelle en

obligeant à financer sur ressources propres une mission du service public, ne permettra pas un développement des GRETA sur le marché concurrentiel de la formation professionnelle.

2°) Concernant La FCA et la VAE

La circulaire de rentrée rappelle l'incontournable implication des GRETA dans les activités de VAE.

Donc au final le contenu de la circulaire de rentrée sur les missions de FCA et VAE apparaît peu ambitieux pour la Formation Tout au long de la Vie.

Surtout quand on sait que :

- la durée impartie à la formation professionnelle se voit de plus en plus réduite, 20 heures ! de formation par année dans le cadre du droit à la formation, la suppression de l'aide à la formation par l'Assedic, la suppression du contrat de qualification, etc. ;
- dans le cadre de la LOLF appliquée au niveau académique, concernant les postes gagés en FCA, les recteurs transfèrent la prise en charge de la part patronale (pour la pension civile, la cotisation allocation familiale, le fonds d'aide au logement) aux « budgets » des GRETA, ce qui risque de se traduire par le renvoi systématique des postes gagés.

Et alors que par ailleurs :

La combinaison financement public et financement privé ne pose apparemment pas de problème ni à l'AFPA régionalisée, ni dans un autre domaine, au groupe France Télévision quand il s'agit de financer un service public à la fois par le produit des annonces publicitaires et celui de la redevance.

Donc, quid des GRETA comme structure de FCA articulée au potentiel de qualification et de formation de l'Éducation nationale ?

C'est donc un contexte inquiétant pour une structure déjà en difficulté alors que les besoins de formation continue sont loin d'être satisfaits pour la population.

FLASH ANACFOC

L'Association Nationale des Conseillers en Formation Continue s'est très fortement mobilisée ces derniers mois : pétition nationale auprès du ministre de l'Éducation nationale, et en parallèle, réunion de l'assemblée générale nationale et réunions académiques et interacadémiques. Les relevés de conclusions soulignent le cumul des motifs d'inquiétude qui ébranle le réseau de la formation continue au fil des semaines :

- **L'évolution des marchés**, depuis la mise en place de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et la mise en œuvre du plan de cohésion sociale, est encore peu lisible et rend bien aléatoires les prévisions budgétaires des GRETA, même les plus solides.
- Dans ce contexte, une forte pression est exercée sur les **CFC** pour qu'ils rentabilisent leurs démarches commerciales au plus vite ; considérés comme **véritables « pompes à fric »** par certaines équipes de direction, de nombreux CFC sont en difficulté ; il est fait état de cas de harcèlement, voire de licenciement pour non-atteinte d'objectif de chiffre d'affaires.
- **Le binôme DAFCO/Recteur** ne fonctionne pas toujours en parfaite synergie dans certaines académies, ce qui ne favorise pas le soutien de la FC dans ces périodes difficiles. Par ailleurs il est signalé que **les DAFPIC** sont de plus en plus nombreux à être chargés de la FC ; lorsque ceux-ci ne sont pas secondés par un DAFCO, la formation continue peut se trouver marginalisée dans ces académies.
- Pour faire face aux aléas des marchés et aux nouvelles contraintes, **les regroupements de GRETA se multiplient** ce qui renforce parfois les difficultés lorsqu'il s'agit de relancer une dynamique avec des équipes recomposées et des chefs d'établissement qui ne sont pas forcément prêts au changement...
- Les regroupements de GRETA ne résolvent pas la question de fond qui est la **nécessaire refonte du statut des GRETA** pour s'adapter à la nouvelle donne pour lequel l'ANACFOC a formulé des propositions en débattant avec divers syndicats de personnels enseignants et chefs d'établissement...
- **Le manque de cadrage national** (sous prétexte du « respect d'autonomie ») et trop souvent de pilotage académique de la FC entraînent des disparités inacceptables de situations professionnelles et personnelles des CFC : absence de lettres de missions ou au contraire véritables contrats d'objectifs dotés d'indicateurs de « réussite » à la clé ; même disparité pour l'évaluation, avec des conséquences pernicieuses sur les perspectives d'évolution dans l'institution ou plutôt absence de perspectives jusqu'à l'impasse pour les CFC sous statut administratif (SASU, CASU), sans parler de CFC contractuels « déplacés » ou « remerciés », cas jusqu'alors exceptionnels qui pourraient devenir plus ordinaires ! D'où la volonté renforcée de l'ANACFOC de faire reconnaître la fonction de CFC comme métier à part entière dotée d'un statut propre au sein de l'Éducation nationale.
- **La liquidation des CFC et par suite celle du réseau des GRETA va-t-elle suivre celle (en cours) des postes gagés ?**

Étant mis devant le fait accompli et pour ne pas être complice du sabotage de cette mission toujours reconnue comme une mission du service public, agissons et réagissons immédiatement « afin de lui donner les moyens de garder toute la place qui lui revient » comme l'a fort bien exprimé le président de l'ANACFOC



CDI: AGIR COLLECTIVEMENT

Même si le CDI ne répond pas à notre revendication de création de postes statutaires, il apparaît comme une avancée pour les collègues contractuels. Ils expriment légitimement tous la volonté de faire valoir leur droit à un contrat à durée indéterminée, pour faire reconnaître leurs investissements professionnels dans la durée.

La tentation est forte de faire valoir ce droit individuellement. Cette démarche individuelle ne nous paraît pas sans risque, en particulier du fait du délai de forclusion.

Nous proposons que chaque section académique du SNES intervienne auprès de son rectorat pour que le droit de tous les personnels concernés, tant au niveau des non-titulaires de la formation initiale, que ceux de la Formation Continue des Adultes, et de la Mission Générale d'Insertion, soit appliqué.

Un groupe de travail paritaire académique doit être mis en place pour traiter l'ensemble des dossiers des contractuels.

Tous les personnels concernés peuvent prendre contact avec leur section syndicale académique (S3) et y envoyer leurs dossiers.

SAUVER LES POSTES GAGÉS DES GRETA! COMMENT AGIR? INTERVENIR D'URGENCE EN CA DES EPLE SUPPORTS

Pour l'année 2006, à titre compensatoire une mesure budgétaire exceptionnelle a été inscrite en loi de finances. Les postes gagés ne peuvent être supprimés sans l'avis du CIE (Conseil Inter Établissements) et du CA de l'établissement support.

Exigeons que le CA se prononce sur le devenir des postes gagés, et exigeons leur maintien par un vote et ou une motion déposée par l'ensemble des personnels.

Au niveau académique, intervenons auprès des recteurs et de la DAFCO

La riposte doit être rapide, car les collègues sur poste gagés sont fortement invités à participer au mouvement intra-académique.

Dès aujourd'hui il faut que les S1 prennent contact avec les collègues des GRETA, et réciproquement que les collègues des GRETA n'hésitent pas à contacter le S1 de l'établissement.

Faisons signer la pétition et portons-la collectivement aux recteurs, aux élus à tous niveaux!

RAPPEL: Un collectif national élargi, FCA-MGI se tiendra les 21 et 22 juin 2006

au siège du SNES, 46 avenue d'Ivry - 75013 PARIS.

Contacteur: mgi@snes.edu ou tél.: 01 40 63 29 79

fca@snes.edu ou tél.: 01 40 63 29 26



ADHÉREZ AU SNES

à remettre au trésorier du SNES de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code _____ | _____ | _____ Catégorie _____ Discipline _____

Nom et adresse de l'établissement _____

SUPPRESSION DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION (application des nouveaux accords UNEDIC depuis le 18 janvier 2006)

Apparemment, il n'a pas suffi d'imposer des conditions restrictives aux publics demandeurs d'emploi, indemnisés en Allocation Reclassement Emploi.

Depuis le 18 janvier 2006

(Dans le cadre des nouveaux accords UNEDIC),

Le financement des actions est mis en péril par une série de mesures réductrices de la durée et de l'aide financière à la formation.

Elles ne sont pas arrêtées à des conditions limitatives pour les publics indemnisés en Allocation Reclassement Emploi en 2005.

Rappelons que, depuis le 1^{er} mai 2005, l'ASSEDIC ne prend plus en charge les frais de formation dans plusieurs secteurs d'activité : Hôtellerie, Restauration, commerce et distribution, Bâtiment, secteur sanitaire et social, Sécurité Maintenance, Transport, Langues, et avait également imposé des conditions plus restrictives pour les autres domaines :

- une durée maximale de 4 mois pour le parcours de formation ;
- pas plus de 560 heures ;
- obligation de cofinancement par un autre organisme public ;
- la limite à 1 000 euros maximum d'aide (possible mais non acquise d'office), quel que soit le coût de la formation à la charge du demandeur d'emploi.

Notons que ces secteurs dits « en tension » présentent un déficit récurrent considérable de candidats ; en outre, l'exigence en matière de qualifications s'accroît et creuse encore ce déficit, puisque l'accès à la formation est rendu plus difficile. *(AEF décembre 2005)*

Autrement dit aujourd'hui :

Un demandeur privé d'emploi, ayant cotisé antérieurement et donc contribué à l'assurance chômage, se trouve dans l'impossibilité d'être acteur de son projet professionnel, de faire le choix de

formation en fonction de ses besoins pour prétendre à une insertion professionnelle.

Or il nous semble qu'il n'est plus à démontrer que la formation professionnelle continue, fondatrice de la qualification durable ne peut qu'être la voie qui mènerait à l'insertion professionnelle durable, de surcroît quand elle s'inscrit dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Encore un paradoxe dans ces mesures de janvier 2006

Le financement de la formation s'inscrit seulement dans le cadre d'actions préalables à l'embauche, autrement dit le demandeur privé d'emploi devra non seulement trouver un employeur qui sera prêt à le recruter tout en lui accordant la possibilité de s'absenter pour suivre une formation !

Quel employeur potentiellement dans le besoin de compétences immédiates donc offreur d'emploi le ferait ?

Il est pourtant démontré que les publics les plus exposés à l'exclusion de l'emploi sont ceux précisément qui n'ont pas ou peu bénéficié de formation dans leurs parcours professionnels. Ils n'ont pas les moyens d'actualiser leurs connaissances et leur savoir-faire, ni de suivre les évolutions rapides du contexte professionnel qui exigent une montée en charge des compétences correspondantes. Comment peut-on faire l'économie, pour ne pas dire le déni, de l'absolue nécessité de « l'acte de formation » ? Ou alors encore une fois nous allons consentir à ce que des citoyens « soit-disant égaux en droit à l'emploi et à la formation » soient sacrifiés au nom de l'économie (bien sûr à court terme !) et par conséquent relégués à l'unique issue :

l'exclusion !

PERMANENCES ET CONTACTS GROUPE FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Tél. 01 40 63 29 24 - Courriel : fca@snes.edu

Nom	Téléphone	Courriel
Evelyne CHAHROUR	01 34 80 67 81 - 06 72 82 64 05	evelyne.chahrou@libertysurf.fr
Jean-Francis GRASSET	06 23 92 39 07	jfrancis.grasset@worldonline.fr
Leila KADID	06 60 90 38 89 - 01 46 44 74 73	lei_kadid@hotmail.com
Jean PATOU	03 87 35 93 92 (tél + fax)	jean.patou@wanadoo.fr
Pierre PLACIDET	01 40 63 29 24 - 02 38 78 07 80	pierre.placidet@ac-orleans-tours.fr
Lucien TRUFFY	06 85 83 43 95	lucientruffy@hotmail.com
René DELALANDE	06 07 3670 64	rdelalande@club-internet.fr

STATUT DES GRETA : QUELLE PROPOSITION ?

1. Le contexte du débat

Les problèmes et les dangers à venir pour la FCA (formation continue des adultes) mais aussi pour la FI (formation initiale) :

Coûts budgétaires des CFC (conseillers en formation continue) au niveau national puisque les postes sont au budget de l'État. Quelle conséquence de la LOLF sur ces postes ? Seront-ils dans l'enveloppe globale (ce qui semble logique) par académie et donc quelle négociation au niveau du ministère ?

Coûts des postes gagés : les GRETA doivent acquitter pour les personnels sur postes gagés la part patronale de la pension civile, de la cotisation d'allocations familiales et du fonds d'aide au logement. Cette charge nouvelle doit être compensée partiellement pour 2006 par une mesure budgétaire d'équilibre inscrite à la loi de finances 2006. Cette dotation a un caractère non reconductible pour 2007. En 2007, les GRETA et les CFA devront prendre en charge ces cotisations sur leurs seules ressources propres. Cela va entraîner un surcoût de l'ordre de 30 % du poste gagé.

Les problèmes de gestion et des coûts des CPIF (coordination pédagogique et ingénierie de formation) pour les GRETA. Pour la gestion : que fera-t-on des personnels si les emplois dans les GRETA (ou les CFA d'ailleurs) sont supprimés par le CIE (conseil inter établissement) et le CA de l'établissement support ? Sur quel poste seront-ils affectés ? Dans les lycées des métiers, responsable de la formation professionnelle sur un district ou un bassin d'emploi ? Faisant fonction de chef de travaux... ?

Pour les coûts : ce sont des postes gagés donc, suivant les académies, plus ou moins à la charge du budget direct du GRETA (le reste étant pris sur le FAM – fonds académique de mutualisation –) ou faudra-t-il utiliser exclusivement une mutualisation des cotisations des GRETA au FAM. Quand ces postes seront supprimés dans les GRETA ce sera alors du ressort du budget académique.

Intérêt pour les établissements (EPL) d'avoir des rentrées financières (LT et lycées des métiers) qui allégeraient les subventions régionales en prenant en charge la FCA et la formation professionnelle en liaison avec les entreprises et en utilisant les enseignants titulaires de formation initiale (quand le statut de 50 sera-t-il revu sur le décompte des horaires des titulaires comme le proposait des rapports au temps du congrès de Lille), ce qui en outre permettrait une utilisation rentabilisée au maximum des locaux et personnels de la FI.

Gestion encore plus centralisée académiquement de la FCA (tendance à la baisse du nombre de GRETA) et risque de voir l'administration utiliser le GIP académique pour ce pilotage de la formation professionnelle des établissements puisque le GIP est au cœur de la gestion des fonds européens. Cette diminution pose un problème de personnel et de répartition territoriale. Il faut éviter de se retrouver avec des antennes peu dynamiques et peu visibles pour les usagers.

Concurrence avec les organismes de formation dont AFPA, qui a eu et a constamment des subventions État et Régions et qui pourrait échapper aux appels d'offre au

détriment des GRETA comme l'envisage l'association des présidents de Régions. Concurrence d'autant plus vive que certaines Régions révisent à la baisse le soutien aux formations professionnelles.

Le passage des GRETA aux ASSEDIC permet actuellement une gestion meilleure que dans le privé des personnels sans risques financiers pour les GRETA et le FAM. L'administration (DESCO A8) ne semblait pas favorable il y a quelques temps. Mais de toute façon, cela ne dépend que de la décision des chefs d'établissements support de fait et du conseil de gestion des DAFCO où personnels et syndicats ne sont pas représentés.

La mise en conformité avec les textes européens des CDD-CDI comporte le risque d'une gestion davantage à court terme et d'une précarité plus importante dans les GRETA. À quand l'utilisation des CNE pour la gestion des personnels dans la FCA ? Par exemple à la place des CES et CEC des personnels administratifs (à la charge du GRETA mais utilisés aussi par l'établissement support). Un changement de profil de poste est vite décidé, ce qui permet de licencier sans état d'âme des personnels, même en CDI. Les questions qui se posent d'ailleurs sur le passage en CDI ne sont pas levées : les indemnités de licenciement partent-elles du premier CDI ou du premier CDD ? Qui payera dans ce dernier cas ? ASSEDIC ou GRETA ou les deux ? La mise en place de la circulaire de décembre 2005 – une circulaire n'ayant aucune valeur juridique – semble, même dans son interprétation, sujette à discussion. Des retards d'application sont le lot de nombreuses académies comme le montrent les courriels reçus des collègues du terrain.

La liaison des GRETA avec les lycées des métiers (voir les textes sur le lycée des métiers). Quel bilan peut-on donner ? Peu de mise en place semble-t-il. Il apparaît peu intéressant pour certains établissements de passer par les GRETA.

L'autonomie de fait des GRETA dépendant du chef d'établissement support, du CA et du CIE (avec des représentants des personnels souvent sans influence car peu nombreux et à la merci de l'administration pour leurs postes) permet à l'administration de se dédouaner des problèmes, sauf intervention par les syndicats, mais il faut pour être efficace des personnes extérieures à la FCA.

Une remarque : on parle peu des GRETA dans les CESR et CCREFP.

2. Les termes du débat : présentation et discussion

La révision des statuts de 1993 a été envisagée car ils seraient, selon l'administration, trop favorables aux personnels et trop onéreux pour la gestion des GRETA (des études sont menées dans les académies pour redéfinir les calculs horaires des diverses activités de la FCA). Sachant que déjà actuellement les GRETA arrangent, pour des questions économiques, les textes de 1993 au détriment des personnels : heures de face à face pédagogique sous-évaluées, grignotage du décompte des heures de concertation, impossibilité de récupération ou de paiement d'heures supplémentaires et de paiement correct des frais de déplacement, etc. Sans vouloir parler de l'intérêt de certains chefs d'établissement pour les indemnités, en détournant les textes d'une année sur l'autre,

CONTEXTE ET DÉBAT

du harcèlement moral en relation aussi avec une gestion orientée des personnels.

Le Congrès du SNES du Mans (mars 2005) a donné un mandat d'étude à la CA nationale pour aboutir à une proposition de modification de ce statut.

Plusieurs propositions sont actuellement en débat

Proposition A : Un Proviseur Adjoint spécifique pour la FCA

Cette proposition a été envisagée après concertation interne au S4 ; pour l'essentiel elle consisterait :

- à créer dans les établissements supports de GRETA un poste de direction supplémentaire, de proviseur adjoint uniquement consacré à la FCA ;
- à installer une commission émanant du CA de l'EPL support, uniquement consacrée à préparer les débats du CA concernant la FCA et le GRETA, commission dont la composition reste à être précisée, mais qui permettrait d'articuler 3 instances du GRETA, le CA de l'EPL support, le CIE et la direction de l'EPL.

L'objectif de cette première proposition, soumise au débat, consiste à promouvoir davantage l'autonomie du GRETA, de sa gestion par rapport à la situation actuelle tout en évitant la rupture entre le GRETA/la Formation Continue et la Formation Initiale.

La réflexion reste évidemment à approfondir et c'est tout l'objet du débat.

Proposition B : Un Directeur technique T

La solution du maintien de l'état actuel avec proviseur adjoint revient à éluder la question et à ne pas vouloir prendre en compte sérieusement les problèmes de la FCA et ensuite de la formation initiale qui vont se poser.

La concurrence du secteur privé et de l'AFPA va permettre de laisser le champ libre au service au public plutôt que de conserver le *service public*. Cela permettra de mettre la pression sur les EPLE pour devenir sous-traitants d'offices parapubliques, de développer les UFA ou des CFA (Il faut noter que certains GIP académiques réfléchissent pour mettre en place des CFA hors les murs), au risque de diminuer les postes et les formations. Ajouter un proviseur adjoint dévolu à au GRETA semble une proposition peu économique et donc ayant peu de chance d'aboutir. Pourquoi alors ne pas valoriser le *travail du chef des travaux, d'un CFC, d'un coordinateur CPIF ou tout simplement du directeur technique* pour assurer cette tâche ? Tout cela aurait pour conséquence de revoir le texte sur les indemnités (IPDG) si une nouvelle réorganisation intervient. À ce propos on pourrait, quand il y a un directeur technique comme actuellement dans de nombreux GRETA revoir les IPDG : cela permettrait d'abaisser les coûts sur le budget du GRETA. La grosse difficulté va être de combattre le lobby des chefs d'établissement pour lesquels les IPDG constituent une partie non négligeable de leurs revenus.

Proposition C

Maintien du statut actuel mais avec d'autres remaniements. Au niveau national, pour des raisons budgétaires, rien n'a pu être impulsé pour que l'État prenne en charge les postes gagés malgré nos interventions. Cela aurait soulagé les budgets des GRETA et aurait permis d'avoir moins de

précaires. C'est une proposition qu'on peut de nouveau mettre en avant dans le cadre actuel du statut des GRETA (indépendamment des difficultés de gestion évoquées dans la première partie) et qui permettrait d'éviter la fermeture de postes dans les EPLE (même si une obligation d'intervenir en FCA mettrait à mal le texte sur les intervenants **volontaires** en FCA).

La nécessité morale du service public des GRETA d'assurer tous les types de formation sur tout le territoire met les budgets des GRETA en difficulté sur certains types de formation (on peut parler de non-rentabilité). Outre les financements publics nécessaires, cette obligation doit avoir pour corollaire des facilités d'accès aux autres formations plus rentables et souvent faites par l'AFPA ou des organismes privés : subventions, prise en charge des postes gagés, prise en compte dans les appels d'offre de la qualité des formateurs et des conditions de travail des personnels, par exemple.

Proposition D

Pourquoi sinon ne pas envisager alors une structure équivalente au CFA avec un budget équilibré par l'État (ou la région) comme pour les CFA, ce qui permettrait de ne plus mettre en avant les difficultés financières pour la gestion du personnel ? Oui cela pose des problèmes si c'est la Région, mais avec le développement de l'apprentissage junior, senior et bientôt – pourquoi pas – troisième âge, le SNES et surtout la FSU doivent y réfléchir. Ce d'autant plus que l'AFPA est poussée par les exécutifs régionaux au détriment du service public de l'Éducation nationale. Il faut tout de même envisager la place des EPLE sur le territoire national et l'implantation des autres organismes de formation dans le contexte actuel d'aménagement du territoire et de déplacement actuel des populations vers la campagne pour des raisons bien souvent plus financières que de confort. C'est une de nos forces pour soutenir les GRETA et la formation continue des adultes de l'Éducation nationale.

Proposition E

Un EPLE ou un GIP départemental comme le proposerait l'IG. Les questions sont nombreuses derrière cette éventualité. La structure juridique avec financement régional ou sur ressources propres ; faut-il envisager une structure administrative avec les antennes ou GRETA actuels ? Des difficultés à prévoir sur la répartition géographique car les bassins d'emploi et de recrutement sont souvent interdépartementaux. Cela déboucherait vers une gestion académique pour la cohérence. Quelle sera la reconnaissance des établissements dans un travail avec un monopole centralisé ?

Proposition F

Des EPLE-GRETA mais pas un seul départemental (envisagé parfois par l'administration), comme présenté au congrès de Strasbourg.

Le groupe FCA du SNES a pour ambition de permettre le débat entre tous les acteurs de la FCA. Pour cela il a besoin de vous :

DONNEZ VOTRE AVIS À : fca@snes.edu

PÉTITION FCA NON À LA DISPARITION DES GRETA OUI AU SERVICE PUBLIC DE LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Les GRETA ne peuvent faire face financièrement, à la mise en place de la LOLF, et des nouvelles charges y afférant. Ils doivent fonctionner sur ressources propres dans un contexte concurrentiel, dans le cadre du marché de la formation continue, où se mettent en place les conditions de la « concurrence non faussée ».

Faire porter aux GRETA, sur leurs postes gagés, le coût des pensions de retraites, revient à les mettre en situation de ne plus être compétitifs, donc à hypothéquer leur avenir.

Le service public de la FCA et ses personnels constituent un outil précieux qu'il convient de développer dans le cadre d'un grand service public de la formation tout au long de la vie. C'est le seul qui soit capable en toute légitimité de répondre à l'investissement éducatif et de formation au service de tous, et à la cohésion sociale et territoriale.

Pour cela les soussignés exigent, dans l'immédiat :

1. **Postes gagés** : le maintien de tous les postes gagés actuellement implantés dans les GRETA, en attribuant une dotation budgétaire spécifique de l'État pour compenser le surcoût lié à l'application de la LOLF.
2. **Contractuels** : le respect des textes réglementaires pour tous les personnels, et en particulier de ceux censés appliquer la loi du 26 juillet 2005 permettant la transformation de CDD en CDI.
3. **Service Public** : le financement par une contribution de l'État pour compenser le surcoût de la contrainte de service public pour chaque GRETA, afin de rééquilibrer les conditions de concurrence.

Nom, Prénom	Adresse	Signature

* Possibilité de signer la pétition en ligne www.snes.edu